

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN (OAIM) PARC DES JALLES - PARC NATUREL ET AGRICOLE MÉTROPOLITAIN - DÉCLARATION DE PROJET

Le public est informé, que par arrêté du président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du code de l'environnement, le projet création de l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) Parc des Jalles, parc naturel et agricole métropolitain, sera soumis à enquête publique pendant une période de 32 jours échelonnée du

MARDI 01 JUIN 2021 au VENDREDI 02 JUILLET 2021 inclus

La création de l'OAIM Parc des Jalles a pour but de renforcer et valoriser les espaces naturels, de protéger la biodiversité, d'y valoriser les activités économiques respectueuses de l'environnement et d'améliorer le multiusage de ce territoire composé de 9 communes du nord-ouest de Bordeaux Métropole. Les communes concernées sont : Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre et Saint Médard-en-Jalles.

Bordeaux Métropole, domiciliée esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex, est l'autorité compétente. Bordeaux Métropole est l'autorité chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique ainsi que le siège de l'enquête publique. Bordeaux Métropole est responsable du projet d'OAIM Parc des Jalles. Toute information relative à cette enquête publique et à ce projet pourra être demandée auprès du service valorisation du patrimoine naturel, paysager et agricole de la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole au 05 33 89 56 10.

Le projet d'OAIM Parc des Jalles a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui est intégrée dans le rapport de présentation de la procédure. Les avis de l'autorité environnementale de l'Etat sont joints au dossier d'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil de Bordeaux Métropole se prononcera par délibération sur la déclaration de projet de l'OAIM Parc des Jalles.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de Bordeaux Métropole situés bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux et dans les mairies des communes suivantes : Blanquefort, Bordeaux (Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier), Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre, Saint-Médard-en-Jalles.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier dans les lieux précités, sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr ainsi que sur un poste informatique mis à sa disposition dans le bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les locaux précités des 9 communes concernées et à Bordeaux Métropole (bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, et de façon dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr en activant le bouton « Donnez votre avis » du 01 juin 2021 à partir de 9h jusqu'au 02 juillet 2021 à 17h. Les observations et propositions transmises par voie dématérialisée seront consultables sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Les observations et propositions du public pourront être adressées par voie postale, avant clôture de la consultation le 02 juillet 2021, à Madame la Présidente de la commission d'enquête à l'adresse de Bordeaux Métropole (Direction de la Nature), esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex, siège de l'enquête publique, pour être annexées au registre d'enquête de la Métropole où elles seront consultables.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Bordeaux Métropole (Direction de la Nature) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Par ordonnance du 17 mars 2021, madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux a constitué une commission d'enquête composée de Madame Rondeau Christina, spécialiste en management environnemental, en qualité de présidente, Monsieur Joseph Pico, officier de l'armée de terre retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Barbara Janoueix, viticultrice expert foncier agricole, en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Un membre de la commission d'enquête recevra le public dans les lieux d'enquête précités, pendant la durée de l'enquête, aux lieux, jours et heures énoncés ci-dessous, dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur :

Blanquefort 12 rue Dupaty	Bordeaux Cité Municipale 4 rue Claude Bon- nier	Bruges 87 avenue Charles de Gaulle	Eysines Rue de l'Hôtel de Ville	Le Haillan 137 avenue Pasteur	Le Taillan-Médoc Place Michel Réglade	Martignas-sur- Jalle 3 avenue de la République	Parempuyre 1 av Durand Dassier	St-Médard -en-Jalles Place de l'hôtel de ville	Bordeaux Métropole Imm. Laure Gatet 39- 41 Cours du Maréchal Juin
jeudi 03 juin 10h00 à 12h00	mardi 01 juin 15h00 à 17h00	jeudi 03 juin 09h00 à 11h00	vendredi 04 juin 09h00 à 12h00	mardi 01 juin 10h00 à 12h00	jeudi 10 juin 08h30 à 10h30	jeudi 24 juin 14h00 à 16h00	jeudi 10 juin 14h00 à 16h00	samedi 12 juin 10h00 à 12h00	mardi 01 juin 10h00 à 12h00
lundi 28 juin 16h00 à 18h00	vendredi 02 juillet 15h00 à 17h00	mercredi 09 juin 08h30 à 10h30	jeudi 10 juin 09h00 à 12h00		mardi 29 juin 10h30 à 12h30		mardi 22 juin 14h00 à 16h00	mardi 15 juin 13h30 à 15h30	vendredi 02 juillet 10h00 à 12h00
			mardi 22 juin 09h00 à 12h00		jeudi 24 juin 10h30 à 12h30			jeudi 01 juillet 13h30 à 15h30	

A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance à Bordeaux Métropole, en mairies des 9 communes concernées de Bordeaux Métropole et sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr pendant la durée d'un an.

A Bordeaux, le 12 mai 2021
Alain Anziani
Président de Bordeaux Métropole